



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 18820

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'éventuelle création d'un billet d'un euro. Compte tenu du fait que la valeur de l'euro correspond à celle du dollar et dans la mesure où l'on ne peut procéder à des opérations de change avec des pièces, la France pourrait soutenir auprès de la Banque centrale européenne la création d'un billet d'un euro. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Une éventuelle modification de la gamme des billets en euros relève de la compétence du système européen de banques centrales qui a réalisé récemment une étude approfondie sur cette question. A ce stade, les enquêtes d'opinion montrent que la très grande majorité des habitants de la zone euro dans son périmètre actuel estime que la gamme de billets et la gamme de pièces sont adaptées aux besoins. Il serait difficile de trouver la place d'un billet de si faible valeur faciale dans la plupart des économies de la zone, comme le montre d'ailleurs la faiblesse relative de la circulation des billets de 5 euros. L'équilibre économique d'une telle opération serait très difficile à assurer pour trois raisons principales ; d'abord, les vecteurs de distribution n'étant pas adaptés aux billets de 1 euro, son introduction générerait des coûts importants pour tous les professionnels de la filière fiduciaire ; ensuite, il faut prendre en compte le rythme de vieillissement de la coupure : plus une coupure est petite, plus son taux de rotation avant retour à l'Institut d'émission et son taux de remplacement par les banques centrales sont élevés ; enfin, il existe de gros stocks de pièces de 1 euro non encore mis en circulation, ce qui pose la question de l'opportunité de produire des billets d'un euro. Cela étant, l'existence d'un billet de 1 euro pourrait être de nature à renforcer la place internationale de l'euro en qualité de monnaie de transaction à l'étranger, à l'image de la coupure d'un dollar. Au vu de ces différents éléments, le conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a convenu de reporter l'examen de cette question au printemps 2005, dans le cadre de l'élargissement de la zone euro.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18820

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4009

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2044